

Livret d'accueil
Année scolaire 2026-2027

École maternelle
André Franquin

Adresse : Avenue Jules Ferry
83210 Solliès-Ville

Téléphone : 04 94 33 72 14

Adresse mail : ecole.0831284v@ac-nice.fr

Horaires : 8h20 – 11h30
12h50 – 16h



Bienvenue à vous et à vos enfants !

Ce guide pratique élaboré par l'équipe enseignante définit les règles de fonctionnement de l'école maternelle en général et de notre école en particulier. Son but est de faciliter la vie de tous, dans l'école.

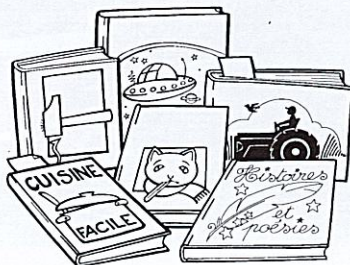
L'école maternelle est la première étape du système scolaire français. En effet **depuis la rentrée de Septembre 2019, l'instruction est obligatoire pour tous les enfants, français et étrangers, à partir de 3 ans.**

L'école n'est pas une garderie. Durant trois ans, il sera proposé à votre enfant des activités motrices, graphiques, langagières, mathématiques, logiques, artistiques, ... Il développera ainsi sa personnalité et fera l'apprentissage de la vie de groupe.

Ces années sont très importantes car elles préparent votre enfant à l'école élémentaire par l'acquisition de techniques précises et par de véritables apprentissages.

L'école maternelle est une vraie école, sa fréquentation régulière, dès la petite section, est obligatoire pour que votre enfant s'adapte et progresse. TOUTES les absences doivent être signalées en prévenant l'école SANS DÉLAI (téléphone, mail, application « Klassly »).

Comme toute collectivité, l'école possède un texte qui définit les droits et les devoirs de chacun et les principales règles à respecter. *L'inscription d'un enfant à l'école implique l'acceptation du règlement par ses parents.* Le règlement est affiché dans l'école et doit être connu de tous. Le règlement est établi à partir du règlement type départemental et est approuvé lors du premier conseil d'école. Une copie de celui-ci vous sera transmise et vous devrez attester en le signant que vous en avez pris connaissance.



Le jour de sa première rentrée

Accompagnez votre enfant, c'est important.
Acceptez ses chagrins, ses craintes et montrez-vous
confiants.

Avant de le quitter, dites-lui ce que vous allez faire et
précisez-lui, qui viendra le chercher à la sortie de
l'école.

Laissez-le apporter son « doudou », lien avec la
maison.

La « sucette », pour les petits, est autorisée pendant
la sieste.

Soyez bien là, à l'heure de la sortie, des larmes et des
angoisses seront évitées.

Ne lui posez pas trop de questions, les confidences
viendront...

Ce qui est évident pour nous, ne l'est pas forcément
pour lui, dites-lui que vous ne resterez pas à l'école.

Avec le plan Vigipirate, les parents ne rentreront pas
dans l'école, les enfants seront laissés au portail dès
le premier jour, mais l'enseignante sera là pour les
accueillir.

N'hésitez pas à dialoguer avec les enseignants si
vous vous posez encore des questions.

Le personnel de l'école

La directrice : Mme LEMOINE

Les enseignantes :

Mme Caujolle Mme Lemoine Mme Mifsud

Les ATSEM, (agents territoriaux spécialisés en école maternelle)

Sophie Catherine France

La vie à l'école

• Horaires

Respectez les horaires, c'est important pour votre enfant mais c'est important aussi pour tous les enfants !

Les portes de l'école sont ouvertes aux heures d'arrivée et aux heures de sorties :

- Le matin de 8h20 à 8h30
- à 11h30
- L'après-midi de 12h50 à 13h
- à 16h

Le portail sera fermé en dehors de ces horaires.

Les petits qui font la sieste à la maison reviennent à l'école pour 14h30.

- **Sécurité des enfants et responsabilité des parents**

En début d'année, les parents remplissent *une fiche de renseignements* avec soin. Ils y notent les numéros de téléphone pour les joindre en cas d'urgence ainsi que **les personnes autorisées à venir chercher l'élève.**

Il y a possibilité d'élaborer un PAI (projet d'accueil individualisé) si besoin (allergie, asthme, ...).

Il est indispensable de nous signaler tout changement pouvant survenir dans l'année (séparation, divorce, déménagement, ...).

- **Équilibre alimentaire et collation du matin**

Il n'y a pas de collation à l'école. De l'eau sera à la disposition des élèves qui pourront se servir à volonté.

Un gobelet marqué au nom de l'élève vous sera demandé sur la liste de matériel de rentrée.

Les gâteaux d'anniversaire (sous emballage) restent l'exception.

Les jouets personnels sont interdits à l'école. Ils doivent donc rester à la maison !

- **Information des parents**

Les enseignantes ont mis en place une application : « Klassly » qui sert notamment de *cahier de liaison*. Y figurent **toutes les informations** essentielles à la vie de l'école (réunions et fêtes à venir, vie de la classe, sorties, projets, ...). *Vous devez les lire, les signer et y répondre si besoin.*

Pour rencontrer les enseignantes, il faut prendre rendez-vous, soit oralement, soit par écrit (mail, papier libre, application « Klassly »). En début d'année scolaire, *une réunion d'informations* est organisée dans chaque classe.

→ *Rentrée échelonnée* : les élèves de petite section rentreront à l'école le **mardi 1^{er} Septembre à 9h15.**

- Santé et bien-être des élèves

Les élèves doivent être en bonne santé et en état d'assumer le cours des activités de la journée (veiller à ce que votre enfant dorme suffisamment). Les élèves malades ne peuvent pas être acceptés à l'école. **Nous n'avons pas le droit de donner des médicaments à l'école (hors PAI).**

Toute maladie contagieuse doit être signalée à la directrice. Dans ce cas, l'élève ne sera réadmis à l'école que sur présentation d'un **certificat médical** attestant de la guérison clinique.

Les élèves étant amenés au cours de la journée à effectuer des activités physiques (dans la cour de récréation et en salle de motricité) et parfois salissantes (peinture, collage, ...) il est important de les habiller de façon pratique (vêtements faciles à mettre et à enlever tout seul, évitez les bretelles, salopettes et ceintures).

Pour que l'on puisse reconnaître les vêtements perdus par les élèves, il est indispensable d'**apposer sur TOUS les vêtements le nom et prénom de votre enfant** (gilet, veste, pull, chaussures, bonnet, tours de cou, gants, casquette, doudou, sucette, ...).

Pas de chaussures à lacets pour les petits (il est difficile pour eux de les enlever et surtout de les remettre après la sieste).

L'école prête des vêtements de rechange en cas de nécessité, merci de les rapporter rapidement et propres.

- Le conseil d'école et les représentants des parents d'élèves

Au mois d'octobre ont lieu des élections pour choisir un parent et un suppléant représentant par classe. Ces parents élus assistent au conseil d'école qui a lieu 3 fois par an. Le conseil d'école réunit la directrice, les enseignantes, un ou plusieurs représentants de la mairie, l'inspecteur de l'Éducation Nationale, les représentants de parents élus et le DDEN (délégué départemental de l'éducation nationale) s'il y en a un de nommé.

Pendant le conseil d'école, les représentants des parents peuvent poser des questions et donner leur avis sur les problèmes de l'école. A l'issue de chaque séance, un compte rendu est rédigé et diffusé à tous les parents.

CALENDRIER SCOLAIRE 2026/2027 (officiel)

Rentrée scolaire des élèves :	Mardi 1 ^{er} septembre 2026
Vacances de la Toussaint :	Du 17 Octobre au 2 Novembre 2026
Vacances de Noël :	Du 19 Décembre 2026 au 4 Janvier 2027
Vacances d'hiver :	Du 20 Février au 8 Mars 2027
Vacances de printemps :	Du 17 Avril au 3 Mai 2027
Vacances d'été :	Samedi 3 Juillet 2027

- Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués. Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours.
- Les classes vaqueront le vendredi 7 mai 2027.

***Nous vous souhaitons à tous une très bonne
année scolaire dans notre école !***

L'équipe enseignante